

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 93

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier, Mme Anthoine, M. Marleix, Mme Bassire et M. de la
Verpillière

ARTICLE 3

À l'alinéa 32, substituer au nombre :

« quatre »

le nombre :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est préférable de limiter à deux les représentants des ministères.